

Comité Technique

Le six juin deux mille treize, à 9 heures, le comité technique s'est réuni sous la présidence de M. MOLL Hubert.

### Membres présents :

#### Représentants des élus :

Mmes RAPIN Yveline, PRIOUX Jeanne  
MM. MESNAGER Daniel, BESNIER Guy

#### Représentants des agents :

Mmes MESNAGER Laurence, OGER Carine  
MM. NOEL Eric, JANVRIN Gildas, ROUE Yann

### CDG 53 :

M. GAREL Arnaud - Dr Massonnet Anne  
M. GOMBERT Louis, Mme BEAUGRAND Rachel, Mme DUVAL Martine

### Absents excusés :

*Représentant des élus :* MM. RAVE Jean-Noël remplacé par M. BESNIER Guy, SCHMITT Alain, FORVEILLE Jean-Paul, AUBERT Lucien, LAMBERT Michel

*Représentant des agents :* Mme BIGOT Véronique, M. BRINDEAU André

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte.

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire et d'un secrétaire-adjoint :

- secrétaire : M. BESNIER Guy
- secrétaire-adjoint : M. NOEL Eric

### Démission de Mme BRAULT Laurence

Mme BRAULT ayant obtenu une mutation au niveau du CDG, a souhaité démissionner de ses fonctions de membre du comité technique. Un courrier de Force Ouvrière en date du 3 mai 2013, informe le comité technique que Mme MESNAGER Laurence a été désignée membre titulaire.

### Approbation du procès-verbaux des réunions des 21 février et 21 mars 2013

Les procès-verbaux de ces deux séances sont approuvés à l'unanimité.

### Dossiers à examiner

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
C.C.A.S. de Bonchamp-lès-Laval	<b>Participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)</b> <i>la participation au financement de Protection Sociale Complémentaire (PSC)</i> La collectivité sollicite l'avis du comité technique sur sa participation au financement de la protection sociale complémentaire pour la prévoyance à compter du 1er juillet 2013 : 13 euros net par mois, par agent.	Avis favorable à l'unanimité
C.C.A.S. de Bonchamp-lès-Laval	<b>Suppression d'emploi sans suite</b> <i>la suppression d'emploi sans suite</i> la collectivité souhaite la suppression d'un poste à temps non complet de 18h par semaine (poste non pourvu depuis décembre 2012) et repartir ces heures sur deux autres temps partiels par un passage de deux postes à 27h semaine. Les agents ont donné leur accord.	Avis favorable à l'unanimité

**Participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)**  
*la participation au financement de Protection Sociale Complémentaire (PSC)*

Avis favorable à l'unanimité

Le Conseil d'administration décide de participer financièrement à compter du 1er octobre 2013 au financement de la protection sociale complémentaire par le versement d'une participation mensuelle pour moitié de sa cotisation à tout agent à temps complet (somme proratisée en fonction du temps de travail pour les agents à temps non complet et à temps partiel) pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée. Cette participation sera calculée tous les ans à la date anniversaire (1er octobre) sur la base horaire du poste dans la limite de 10 euros BRUTS mensuels par agent. Le versement sera effectué directement à l'organisme, pour la couverture de ce risque.

**Réorganisation des services**  
*la réorganisation des services*

Avis favorable à l'unanimité

Suite au départ en retraite au 1er juin 2013, d'un agent dont le poste avait été aménagé à compter du 18 décembre 2011, le CCAS propose la réorganisation des services de la MARPA. La nouvelle proposition de planning a été discuté avec le personnel, qui a donné son accord.

**OBSERVATION**

*Yann ROUE (FO) rappelle qu'un adjoint technique de 2ème classe ne peut être responsable de 6 agents.*

**Plan de formation**  
*le plan de formation*

Avis favorable à l'unanimité

Le CIAS du Craonnais sollicite l'avis du CTP sur le renouvellement du plan de formation période 2013-2015.

**Formations d'intégration et de professionnalisation :**

**- Filière administrative :**

- d'adjoint administratif de 2ème classe à adjoint administratif de 1ère classe
- d'adjoint administratif de 1ère classe à rédacteur

**- Filière animation :**

- d'adjoint d'animation de 2ème classe à adjoint d'animation de 1ère classe.

**- Filière technique :**

- d'adjoint technique de 2ème classe à adjoint technique de 1ère classe.

**- Formations de perfectionnement :**

- Management - statut du personnel - organisation - développement personnel
- administration - droit public - comptabilité et finances publiques
- sécurité - hygiène - prévention
- Santé et social
- enfance/éducation/jeunesse

**DIF**

L'utilisation du Droit Individuel de Formation s'exercera pendant le temps de travail. Si l'usage du DIF se fait hors temps de travail (sur congés annuels ou RTT ou tout ou partie sur une période non travaillée pour les agents à temps partiel), l'agent bénéficiera d'une allocation de formation égale à la moitié de son traitement indiciaire.

**Périodicité**

Le plan est adopté pour 3 ans et pourra être révisé en

cours de réalisation.

**Evaluation du plan de formation :**

3 jours de formation annuels par agent constituent un objectif minimum indispensable à atteindre.

**OBSERVATION**

Précision : le plan de formation départemental est parvenu à expiration. Chaque collectivité doit se rapprocher de son référent de territoire(CNFPT) pour établir son plan de formation. Le CDG 53 reste toutefois associé aux réunions du CNFPT pour déterminer les actions de formation qui seront mises en place sur le département dans le cadre d'un accord régional en cours d'élaboration.

---

Communauté de communes de l'Ernée	<b>Taux de promotion</b> <i>la détermination du taux de promotion</i>	Avis favorable à l'unanimité
-----------------------------------	--	------------------------------

La collectivité sollicite l'avis du Comité Technique sur la détermination des taux de promotion suivants :  
- avancement au grade d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1ère classe : 100 %  
- avancement au grade d'Educateur APS principal de 1ère classe : 100%

---

Communauté de communes de l'Ernée	<b>Suppression d'emploi suivie d'une création</b> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i>	Avis favorable à l'unanimité
-----------------------------------	---	------------------------------

Pour faire suite à une demande de réintégration anticipée au cours d'une disponibilité de droit accordée pour 3 ans (soit jusqu'au 31.08.2015), la collectivité, reclasse l'agent concerné sur un poste à mi-temps afin de répondre à sa demande. Cet agent était, avant sa mise en disponibilité, sur un poste à temps complet... ce qui entraîne une perte du bénéfice de la CNRACL.

---

Communauté de communes des AVALOIRS	<b>Suppression d'emploi suivie d'une création</b> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i>	Avis favorable à l'unanimité
-------------------------------------	---	------------------------------

Vu la délibération du conseil communautaire créant le poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2013, et l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 23 mai 2013, la collectivité sollicite l'avis du comité technique sur la suppression d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 1ère classe.

---

Communauté de communes des AVALOIRS	<b>Suppression d'emploi suivie d'une création</b> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i>	Avis favorable à l'unanimité
-------------------------------------	---	------------------------------

Nous sollicitons l'avis sur la suppression d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 1ère classe suivie de la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2013 (avis favorable de la CAP et création de poste par le conseil communautaire).

---

Communauté de communes des AVALOIRS	<b>Suppression d'emploi suivie d'une création</b> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i>	Avis favorable à l'unanimité
-------------------------------------	---	------------------------------

Nous sollicitons la suppression d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 1ère classe, suivie de la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe, à compter du 1er janvier 2013 (avis favorable de la CAP et création de poste par le conseil communautaire).

---

Communauté de communes des AVALOIRS	<b>Suppression d'emploi sans suite</b> <i>la suppression d'emploi sans suite</i>	Avis favorable à l'unanimité
-------------------------------------	---	------------------------------

Nous sollicitons la suppression d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 1ère classe, sans avoir besoin de créer un poste d'agent technique territorial principal de 2ème classe, car autre agent est promu au grade d'agent technique territorial principal de 1ère classe.

Communauté de communes des Avaloirs	<p><b><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u></b>  <b><i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i></b>  Nous sollicitons la suppression d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 1ère classe, suivie de la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe, à compter du 1er janvier 2013. (avis favorable de la CAP en date du 23 mai 2013 et création de poste par le conseil communautaire) .</p>	Avis favorable à l'unanimité
Communauté de communes des Avaloirs	<p><b><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u></b>  <b><i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i></b>  Nous sollicitons la suppression d'un poste d'Adjoint Technique Territorial principal de 2ème classe, suivie de la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe, à compter du 1er avril 2013 (avis favorable de la CAP et création du poste par le conseil communautaire).</p>	Avis favorable à l'unanimité
Communauté de communes du pays de Loiron	<p><b><u>Dispositif de cdisation et titularisation des non titulaires</u></b>  <b><i>le programme pluriannuel du dispositif d'accès à l'emploi (+présentation du bilan)</i></b>  L'établissement sollicite l'avis du comité technique sur le rapport portant sur la situation des agents et le programme pluriannuel du dispositif d'accès à l'emploi de titulaire.  14 agents non titulaires : 3 agents éligibles au dispositif de titularisation :  - 1 agent Catégorie A filière administrative - besoin de recrutement de la collectivité en 2013 : 1 poste  - 1 agent Catégorie B filière culturelle - besoin de recrutement de la collectivité en 2013 : 1 poste  - 1 agent catégorie C filière technique : pas de besoin de recrutement compte tenu de l'âge de l'agent (60 ans).</p>	Avis favorable à l'unanimité
Communauté de communes du pays de Loiron	<p><b><u>Taux de promotion</u></b>  <b><i>la détermination du taux de promotion</i></b>  L'établissement sollicite l'avis du CT sur la détermination à 100% du taux de promotion pour le cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriales de 1ère classe permettant l'accès au grade d'avancement d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe pour 2013.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Ahuillé	<p><b><u>Taux de promotion</u></b>  <b><i>la détermination du taux de promotion</i></b>  Les taux de promotion, pour chaque grade concerné, sont fixés selon le tableau ci-dessous :  Cadre d'emplois d'Adjoint technique : Adjoint technique principal de 2ème classe : 100%.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Alexain	<p><b><u>Suppression d'emploi sans suite</u></b>  <b><i>la suppression d'emploi sans suite</i></b>  Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à compter du 1er août 2013 (départ en retraite de l'agent). Un poste d'adjoint technique de 2ème classe est créé à compter du 2 mai 2013 pour le nouvel agent, qui sera recruté.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Azé	<p><b><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u></b>  <b><i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i></b>  Suite à la réussite du concours interne d'Agent de Maîtrise, suppression du poste d'adjoint technique de 1ère Classe et création d'un poste d'agent de Maîtrise, à compter du 1er Juin 2013.</p>	Avis favorable à l'unanimité

Commune Azé	<p><b>Réorganisation des services</b>  <i>la réorganisation des services</i></p> <p>Suite au départ en retraite d'une ATSEM au 30 Juin 2013, le poste à temps non complet de 34h15/semaine est supprimé à compter du 1er juillet 2013. Les missions de ce poste sont reprises par un adjoint technique de 1ère classe déjà en poste dans la collectivité pour la même durée hebdomadaire. Un nouveau poste d'adjoint technique sera créé à la rentrée scolaire 2013, dont les missions et la durée hebdomadaire restent à définir, pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.</p>	Avis favorable à l'unanimité
<p><b>OBSERVATION</b></p> <p><i>Les membres représentant les agents (CFDT) regrettent le remplacement d'une ATSEM par un adjoint technique. Le Président rappelle que lors d'une fermeture de classe, il est plus facile de revoir la fiche de poste d'un agent technique. Yann ROUE (FO) suggère la mise en place d'un régime indemnitaire pour compenser l'écart de salaire.</i></p>		

Commune Azé	<p><b>Suppression d'emploi suivie d'une création</b>  <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i></p> <p>Suppression du poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème Classe à compter du 1er mai 2013 suivie de la création d'un poste d'Adjoint technique Principal de 1ère par avancement de grade - tableau 2013.</p>	Avis favorable à l'unanimité
-------------	--	------------------------------

Commune Azé	<p><b>Suppression d'emploi suivie d'une création</b>  <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i></p> <p>Suppression du poste d'Adjoint Administratif de 1ère Classe suivie de la création d'un poste d'Adjoint Administratif principal de 2ème Classe par avancement de grade - tableau 2013 - à compter du 1er novembre 2013.</p>	Avis favorable à l'unanimité
-------------	--	------------------------------

Commune Azé	<p><b>Suppression d'emploi suivie d'une création</b>  <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i></p> <p>Suppression du poste d'Adjoint Technique de 1ère classe et création d'un poste d'Adjoint technique Principal de 2ème Classe par avancement de grade - tableau 2013</p>	Avis favorable à l'unanimité
-------------	--	------------------------------

Commune Bais	<p><b>Suppression d'emploi suivie d'une création</b>  <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i></p> <p>Suite à la décision de l'inspection académique de créer un dispositif d'accueil dédié aux enfants de - de 3 ans au groupe scolaire de Bais à compter de la rentrée 2013, nous sollicitons l'avis du CTP pour la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe, emploi permanent à 27H04mn annualisé suivie de la création d'un poste permanent d'ATSEM, à temps non complet 27H04 annualisé, pour les services scolaire et péri-scolaire afin de faire face à ce nouveau dispositif d'accueil.</p>	Avis favorable à l'unanimité
--------------	--	------------------------------

Commune Bouchamps-lès-Craon	<p><b>Taux de promotion</b>  <i>la détermination du taux de promotion</i></p> <p>Avis sur la détermination du taux de promotion au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe : 100%, à compter du 1er janvier 2013.</p>	Avis favorable à l'unanimité
-----------------------------	--	------------------------------

Commune Charchigné	<p><b>Suppression d'emploi suivie d'une création</b>  <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i></p> <p>Suppression du poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe suivie de la création du poste de rédacteur à compter du 1er avril 2013.</p>	Avis favorable à l'unanimité
--------------------	--	------------------------------

Commune Chémeré-le-Roi	<p><b><u>Suppression d'emploi sans suite</u></b>  <b><i>la suppression d'emploi sans suite</i></b>  Suppression du poste de l'agent de la régie commerce de 12 h /semaine à compter du 9 juillet 2013, date de fin de l'activité. L'agent était sur un contrat de remplacement d'un agent en congé de maladie qui reprend son travail, à compter du 9 juillet 2013.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Chémeré-le-Roi	<p><b><u>Suppression d'emploi sans suite</u></b>  <b><i>la suppression d'emploi sans suite</i></b>  Suppression du poste de surveillance de la cantine scolaire, à compter du 9 juillet 2013, suite à une réorganisation des services en interne. Ces heures seront effectuées par l'ATSEM en poste sur la commune. Le contrat de remplacement de l'agent arrive à son terme à cette date.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Commer	<p><b><u>Compte épargne temps</u></b>  <b><i>L'ouverture d'un compte épargne temps</i></b>  La collectivité sollicite l'avis sur l'institution d'un CET, à compter du 1er avril 2013, suite à la demande d'un agent. La collectivité n'opte pas pour l'indemnisation des jours placés sur le compte épargne temps.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Entrammes	<p><b><u>Taux de promotion</u></b>  <b><i>la détermination du taux de promotion</i></b>  Avis sur le taux de promotion fixé à 100% à compter du 1er mai 2013, pour le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Jublains	<p><b><u>Réorganisation des services</u></b>  <b><i>la réorganisation des services</i></b>  Suppression du poste d'animation 18h 45 par semaine à compter du 1er septembre 2013 suivie de la création du même poste à 21h 45 par semaine (temps de travail revu sur le poste pour garantir le taux d'encadrement de l'accueil périscolaire du matin).</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Juvigné	<p><b><u>Réorganisation des services</u></b>  <b><i>la réorganisation des services</i></b>  L'application de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2013 ainsi que la mise en service du périscolaire entraîne la nécessité d'augmenter le temps de travail des emplois affectés à l'école et au périscolaire: cantine, garderie, activités périscolaires. Cette réorganisation a obtenu l'accord des agents concernés. Ainsi, l'emploi d'adjoint technique 2ème classe temps incomplet 27/35 est supprimé et remplacé par un emploi d'adjoint technique 2ème classe temps incomplet 34/35ème, à compter du 1er septembre 2013</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Juvigné	<p><b><u>Réorganisation des services</u></b>  <b><i>la réorganisation des services</i></b>  L'application de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2013 ainsi que la mise en service du périscolaire entraîne la nécessité d'augmenter le temps de travail des emplois affectés à l'école et au périscolaire: cantine, garderie, activités périscolaires. Cette réorganisation a obtenu l'accord des agents concernés. Ainsi, l'emploi d'adjoint technique 1ère classe 29h50 est supprimé et remplacé par un emploi d'adjoint 2ème classe à temps complet, à compter du 1er septembre 2013.</p>	Avis favorable à l'unanimité

Commune Juvigné **Réorganisation des services**  
*la réorganisation des services* Avis favorable à l'unanimité

L'application de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2013 ainsi que la mise en service du périscolaire entraînent la nécessité d'augmenter le temps de travail des emplois affectés à l'école et au périscolaire: cantine, garderie, activités périscolaires. Cette réorganisation a obtenu l'accord des agents concernés. Ainsi, l'emploi d'adjoint technique 2ème classe temps incomplet 26/35ème est supprimé et remplacé par un emploi d'adjoint technique 2ème classe temps complet, à compter du 1er septembre 2013.

---

Commune Juvigné **Réorganisation des services**  
*la réorganisation des services* Avis favorable à l'unanimité

L'application de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2013 ainsi que la mise en service du périscolaire entraînent la nécessité d'augmenter le temps de travail des emplois affectés à l'école et au périscolaire: cantine, garderie, activités périscolaires. Cette réorganisation a obtenu l'accord des agents concernés. Ainsi, l'emploi d'adjoint technique 2ème classe temps incomplet 22 H 50/35ème est supprimé et remplacé par un emploi d'adjoint technique 2ème classe, temps complet, à compter du 1er septembre 2013.

---

Commune Juvigné **Réorganisation des services**  
*la réorganisation des services* Avis favorable à l'unanimité

L'application de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2013 ainsi que la mise en service du périscolaire entraînent la nécessité d'augmenter le temps de travail des emplois affectés à l'école et au périscolaire: cantine, garderie, activités périscolaires. Cette réorganisation a obtenu l'accord des agents concernés. Ainsi, l'emploi d'adjoint technique 1ère classe temps incomplet 21/35ème est supprimé et remplacé par un emploi d'adjoint technique 1ère classe temps incomplet 33/35ème à compter du 1er septembre 2013.

---

Commune Juvigné **Réorganisation des services**  
*la réorganisation des services* Avis favorable à l'unanimité

L'application de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2013 ainsi que la mise en service du périscolaire entraînent la nécessité d'augmenter le temps de travail es emplois affectés à l'école et au périscolaire: cantine, garderie, activités périscolaires et entrtien des locaux. Cette réorganisation a obtenu l'accord des agents concernés. Ainsi, le contrat de travail basé sur l'article 3-3, anciennement 3-4 à durée déterminée, régulièrement renouvelé depuis le 1er janvier 1995 à raison de 4 h hebdomadaires est supprimé et remplacé par un contrat à durée indéterminée à raison de 13/35ème à compter du 1er septembre 2013.

---

Commune La Baconnière **Suppression d'emploi suivie d'une création**  
*la suppression d'emploi suivie d'une création* Avis favorable à l'unanimité

Suppression d'un poste d'ATSEM principal de 2ème classe suivie de la création d'un poste d'ATSEM principal de 1ère classe et suppression d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe suivi de la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe, à comper du 1er mai 2013.

---

Commune La Roë **Suppression d'emploi sans suite** Avis favorable à l'unanimité  
*la suppression d'emploi sans suite*  
Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à compter du 1er juin 2013 : départ à la retraite de l'agent.

Commune La Roë **Suppression d'emploi sans suite** Avis favorable à l'unanimité  
*la suppression d'emploi sans suite*  
Suppression du poste d'Adjoint Administratif 1ère classe à compter du 1er mars 2013. L'agent est promu au grade de rédacteur.

Commune Le Bourgneuf-la-Forêt **Suppression d'emploi suivie d'une création** Avis favorable à l'unanimité  
*la suppression d'emploi suivie d'une création*  
Suppression du poste d'ATSEM principal de 1ère classe au 1er juillet 2013 (départ à la retraite) suivie de la création d'un poste d'adjoint technique au 1er septembre 2013 à 29.50/35ème annualisé.

#### **OBSERVATION**

*Les membres représentant les agents (CFDT) regrettent le remplacement d'une ATSEM par un adjoint technique. Le Président rappelle que lors d'une fermeture de classe, il est plus facile de revoir la fiche de poste d'un agent technique. Yann ROUE (FO) suggère la mise en place d'un régime indemnitaire pour compenser l'écart de salaire.*

Commune Loiron **Taux de promotion** Avis favorable à l'unanimité  
*la détermination du taux de promotion*  
Avis sur le taux de promotion pour l'année 2013 aux grades de Rédacteur Principal 1ère classe, adjoints techniques territorial principal de 2ème classe : 100%

Commune Loiron **Réorganisation des services** Avis favorable à l'unanimité  
*la réorganisation des services*  
Compte tenu de l'augmentation du nombre d'habitants dans la commune, de la création d'un nouveau lotissement, de la réforme de l'urbanisme, de la création et de la gestion d'un syndicat intercommunal pour la gestion d'une maison de santé, d'un changement du système de restauration scolaire, d'un changement du système de facturation du centre de loisirs, il a été décidé de réorganiser les services administratifs et de créer un poste d'adjoint administratif 2ème classe à temps complet, à compter du 1er août 2013.  
La collectivité sollicite l'avis du comité technique sur la réorganisation des services : les fiches des trois agents en poste ont été revues et une nouvelle fiche a été établie pour l'agent qui est recruté. Les agents ont donné leur accord.

Commune Loiron **Suppression d'emploi suivie d'une création** Avis favorable à l'unanimité  
*la suppression d'emploi suivie d'une création*  
Suppression d'un emploi de rédacteur principal 2ème classe suite à un avancement de l'agent au grade de rédacteur principal 1ère classe, à compter du 1er juin 2013.

Commune Maisoncelles-du-Maine **Taux de promotion** Avis favorable à l'unanimité  
*la détermination du taux de promotion*  
Demande d'avis sur le taux de promotion à 100% pour le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, à compter du 1er juin 2013.  
Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet au 1er juin 2013 et d'un emploi d'ATSEM 1ère classe (24,5/35ème) à compter du 1er mai 2013.



Commune Marcillé-la-Ville	<p><b><u>Suppression d'emploi sans suite</u></b>  <b><i>la suppression d'emploi sans suite</i></b>  Suppression d'un poste d'adjoint technique 2ème classe, à compter du 1er janvier 2013, l'agent ayant fait valoir ses droits à la retraite.  Un jeune est en contrat d'apprentissage Bac pro - Aménagements paysagers et devrait à la fin de son apprentissage (2014), être nommé sur un poste de titulaire.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Martigné-sur-Mayenne	<p><b><u>Participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)</u></b>  <b><i>la participation au financement de Protection Sociale Complémentaire (PSC)</i></b>  La collectivité sollicite l'avis du comité technique sur sa participation au financement de la protection sociale complémentaire - prévoyance, dans le cadre de la labellisation : 15 euros net par mois, par agent à temps complet.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Meslay-du-Maine	<p><b><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u></b>  <b><i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i></b>  Suite aux avancements de grade, la collectivité sollicite l'avis du comité technique sur la suppression du poste de rédacteur principal de 2ème classe suivie de la création d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe, à compter du 22 février 2013.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Meslay-du-Maine	<p><b><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u></b>  <b><i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i></b>  Suite aux avancements de grade, suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe suivie de la création du poste d'adjoint technique de 1ère classe, à compter du 22 février 2013.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Meslay-du-Maine	<p><b><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u></b>  <b><i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i></b>  Suite aux avancements de grade, suppression du poste d'ATSEM principal de 2ème classe suivie de la création du poste d'ATSEM principal de 1ère classe, à compter du 1er août 2013.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Mézangers	<p><b><u>Taux de promotion</u></b>  <b><i>la détermination du taux de promotion</i></b>  Avis sur la détermination du taux de promotion catégorie C - adjoint technique de 1ère classe : 100%.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Nuillé-sur-Vicoin	<p><b><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u></b>  <b><i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i></b>  Suite à la démission d'un agent sur un poste d'Adjoint Technique de 7/35ème, il est proposé la suppression de ce poste ainsi que la suppression d'un second poste d'adjoint technique à 13.8/35ème pour créer un seul poste à 19,75/35ème. L'agent en poste a accepté la demande de la collectivité d'augmenter ses heures de travail ainsi que ses nouvelles missions.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Peuton	<p><b><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u></b>  <b><i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i></b>  Suppression d'un poste de secrétaire de mairie de 20,5 H par semaine en raison d'une mutation, suivie d'une création de poste avec recrutement à raison de 18 h par semaine, à compter du 1er juillet 2013.</p>	Avis favorable à l'unanimité

Commune Pré-en-Pail	<p><b>Ratio d'avancement à l'échelon spécial de l'échelle 6</b>  <b>la ratio d'avancement à l'échelon spécial de l'échelle 6</b>  La collectivité souhaite fixer le taux d'avancement à l'échelon spécial pour les adjoints administratifs à 0%.</p>	Avis défavorable
<p><b>OBSERVATION</b>  <i>Contre : 5 voix - Pour : 4 voix</i> Les membres représentant les agents émettent un avis défavorable à la proposition de fixer le taux de promotion à 0%, pour l'avancement à l'échelon spécial - échelle 6 pour les adjoints administratifs.</p>		
Commune Pré-en-Pail	<p><b>Taux de promotion</b>  <b>la détermination du taux de promotion</b>  La collectivité souhaite fixer le taux de promotion pour les avancements de grade à 0% et ce pour toutes les catégories d'agent.</p>	Avis défavorable
<p><b>OBSERVATION</b>  <i>Contre : 5 voix - Pour : 4 voix</i> Les membres représentant les agents émettent un avis défavorable à la proposition de fixer le taux de promotion à 0%, pour l'avancement de grade, pour toutes les catégories d'agents.</p>		
Commune Quelaines-Saint-Gault	<p><b>Suppression d'emploi suivie d'une création</b>  <b>la suppression d'emploi suivie d'une création</b>  Suppression d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe à compter du 2 janvier 2013 suivie de la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe, suite à l'avancement de grade de l'agent.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Ravigny	<p><b>Taux de promotion</b>  <b>la détermination du taux de promotion</b>  Avis sur la détermination du taux de promotion pour le grade d'Adjoint Administratif territorial principal de 1ère classe : 100 %</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Saint-Aignan-de-Couptrain	<p><b>Suppression d'emploi suivie d'une création</b>  <b>la suppression d'emploi suivie d'une création</b>  Suppression d'un poste d'adjoint administratif 1ère classe à 9h30 et suppression d'un poste de secrétaire de mairie à 23h30 à compter du 30 septembre 2013 suivies d'une création de poste à 30h hebdomadaires, à compter du 01 octobre 2013 (délibérations jointes).</p>	Avis favorable à l'unanimité
<p><b>OBSERVATION</b>  <i>Bien préciser tous les grades qui doivent correspondre à l'emploi créé.</i></p>		
Commune Saint-Germain-le-Guillaume	<p><b>Suppression d'emploi sans suite</b>  <b>la suppression d'emploi sans suite</b>  Suite à la révocation d'un adjoint technique de 2ème classe à compter du 17 mai 2013, nous sollicitons l'avis du comité technique sur la suppression de son poste. Un autre poste d'adjoint technique de 2ème classe avait été créé à compter du 1er janvier 2013 (recrutement par voie de mutation) pour assurer le remplacement de l'agent qui était placé en congé pour maladie professionnelle.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Saint-Jean-sur-Mayenne	<p><b>Mise en place entretien professionnel</b>  <b>la mise en place entretien professionnel</b>  La collectivité sollicite l'avis du comité technique sur la mise en place, à compter du 1er janvier 2014, de l'entretien professionnel expérimental 2013-2014, pour ses agents.</p> <p><u>Critères d'évaluation retenus</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs</li> <li>- les compétences professionnelles et techniques</li> <li>- les qualités relationnelles</li> <li>- la capacité d'encadrement ou, le cas échéant, la capacité à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.</li> </ul>	Avis favorable à l'unanimité
<p><b>OBSERVATION</b>  <i>Yann ROUE (FO) rappelle que suivant les textes, c'est le N+1 qui doit réaliser l'entretien professionnel et non un élu. (L'organigramme des services de la collectivité permet de bien déterminer le N+1).</i></p>		

---

Commune Sainte-Suzanne	<b><u>Document Unique d'Evaluation des risques professionnels</u></b> <b><i>le Document Unique d'Evaluation des risques professionnels</i></b> La collectivité sollicite l'avis du comité technique sur son document unique et son plan d'actions. Ci-joint synthèse.	Avis favorable à l'unanimité
------------------------	---	------------------------------

---

Commune Torcé-Viviers-en-Charnie	<b><u>Participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)</u></b> <b><i>la participation au financement de Protection Sociale Complémentaire (PSC)</i></b> Le conseil municipal souhaite participer financièrement dans le cadre de la procédure de labellisation, à la couverture prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par agent. Il sera versé à compter du 1er janvier 2014, une participation mensuelle correspondant à la cotisation due à hauteur de 15 euros net maximum par agent à temps complet, et pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.	Avis favorable à l'unanimité
----------------------------------	--	------------------------------

---

Commune Vaiges	<b><u>Réorganisation des services</u></b> <b><i>la réorganisation des services</i></b> <b><i>Information :</i></b> Projet de création d'un emploi d'adjoint technique de 2ème classe à raison de 16,31/35ème (délib n° 2013-04-25-07) à compter du 1er septembre 2013, suite à la réorganisation liée à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires (délib n° 2013-04-25-06).	Avis favorable à l'unanimité
----------------	--	------------------------------

---

Commune Villaines-la-Juhel	<b><u>Participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)</u></b> <b><i>la participation au financement de Protection Sociale Complémentaire (PSC)</i></b> La commune de Villaines-la-Juhel souhaite participer financièrement, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par agent titulaire. A compter du 1er octobre 2013, il serait versé une participation mensuelle. - agent IRCANTEC : 17 euros brut - agent CNRACL : 15 euros brut, montant attribué pour un agent à temps complet. Cette aide sera donc proratisée en fonction du temps de travail hebdomadaire. L'agent devra présenter à la collectivité un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.	Avis favorable à l'unanimité
----------------------------	---	------------------------------

---

Commune Villaines-la-Juhel	<b><u>Le régime indemnitaire</u></b> <b><i>le régime indemnitaire</i></b> <b><u>IEMP, IAT, IFTS, ISS</u></b> La collectivité sollicite l'avis du comité technique sur le projet de délibération relative au régime indemnitaire, suite à l'arrêté du 24 décembre 2012 fixant les montants de référence IEMP à compter du 1er janvier 2012 et le décret n° 2012-1494 portant sur la mise à jour des coefficients de l'indemnité spécifique de service (ISS) des grades de la filière technique, catégorie A et B, à compter du 1er octobre 2012. Ci-joint projet de délibération.	Avis favorable à l'unanimité
----------------------------	---	------------------------------

---

**Protocole ARTT**  
**la révision du protocole ARTT**  
**Avenant au protocole ARTT**

Avis favorable à la majorité

Compte tenu du résultat déficitaire des comptes administratifs sur les sections hébergement et dépendance, le président du conseil d'administration propose d'adapter le temps de travail hebdomadaire de jour, sur une amplitude horaire de 7 h 30 au lieu de 7 h 45.

Cette modification engendre une diminution des jours d'ARTT :

- pour les auxiliaires de soins - ASH - agent de service - agent technique - agent d'animation - aide de cuisine : de 23 jours à 14 jours

- pour les agents administratifs et cadre de santé : de 15 jours à 14 jours

L'agent de la buanderie gardera son amplitude horaire de 7 h (du lundi au vendredi).

**OBSERVATION**

Les membres représentant les élus et la CFDT (6 membres) donnent un avis favorable à l'avenant au protocole ARTT, considérant que la proposition est conforme à la réglementation, mais ils ne se prononcent pas sur l'organisation. Les membres CFDT souhaitent que la nouvelle organisation du travail soit discutée avec les agents et qu'une évaluation soit réalisée au terme d'une année de fonctionnement et soit présentée au comité technique. Les membres FO et CGT émettent un avis défavorable. Ils auraient souhaité que la collectivité présente au comité technique, sa nouvelle organisation du travail suite à cette modification d'amplitude horaire et à la diminution de jours d'ARTT.

Foyer logement de Le  
Horps

**Participation au financement de la Protection Sociale  
Complémentaire (PSC)**  
**la participation au financement de Protection Sociale  
Complémentaire (PSC)**

Avis favorable à l'unanimité

Le conseil d'administration du CCAS décide de participer financièrement à compter du 1er juillet 2013, à la couverture prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative. Il sera versé une participation mensuelle correspondant à la cotisation due à hauteur de 10 euros net pour un agent à temps complet et proratisé pour les agents à temps non complet.

S.D.E.G.M.

**Taux de promotion**  
**la détermination du taux de promotion**

Avis favorable à l'unanimité

le syndicat sollicite l'avis du CTP sur le taux de promotion fixé à 100% pour le grade de rédacteur, à compter du 1er janvier 2013.

S.D.E.G.M.

**Suppression d'emploi suivie d'une création**  
**la suppression d'emploi suivie d'une création**

Avis favorable à l'unanimité

le Syndicat souhaite transformer un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe en poste de rédacteur à compter du 1er juin 2013.

S.I.A.E.P. de la région  
d'Ernée

**Suppression d'emploi suivie d'une création**  
**la suppression d'emploi suivie d'une création**

Avis favorable à l'unanimité

Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe suivie de la création d'un grade d'adjoint technique principal 1ère classe, à compter du 1er juillet 2013.

S.I.A.E.P. de la région  
d'Ernée

**Taux de promotion**  
**la détermination du taux de promotion**

Avis favorable à l'unanimité

Taux des promus promouvables : grade d'adjoint technique principal 2ème classe à adjoint technique principal 1ère classe : 100 %

S.I.A.E.P. des Avaloirs **Suppression d'emploi suivie d'une création** Avis favorable à l'unanimité  
*la suppression d'emploi suivie d'une création*  
Suppression d'un poste de secrétaire de Mairie 11h30 au 30 septembre 2013 suivie d'une création du même poste à temps complet au 01 octobre 2013 (recrutement par voie de mutation).

S.I.A.E.P. des Avaloirs **Suppression d'emploi suivie d'une création** Avis favorable à l'unanimité  
*la suppression d'emploi suivie d'une création*  
suppression d'un poste d'adjoint administratif 1ere classe à 22h30 au 30 septembre 2013 suivie d'une création du même poste à raison de 28h au 01 octobre 2013(recrutement par voie de mutation)

Syndicat du Bassin de l'Erve **Mise en oeuvre de la prime de fonction et résultats** Avis favorable à l'unanimité  
*la mise en oeuvre de la prime de fonction et résultats*  
Mise en place de la Prime d'intéressement à la performance collective des services à compter du 1er janvier 2013. Conformément à la circulaire n°INTB1234383C du 22/10/2012 du ministère de l'Intérieur, le Comité Syndical souhaite mettre en place une prime d'intéressement à la performance collective en faveur de tous ses agents : la prime d'un montant maximum de 300€ identique pour tous, sera accordée en fonction des critères ci-dessous, sauf cas exceptionnel de manquement caractérisé et de non respect de ces critères.

**Avis sur les critères retenus :**

Critères communs aux services techniques et administratifs

- Cohésion d'équipe : aptitude à travailler en équipe, à préparer les dossiers ensemble, à intervenir ensemble sur les chantiers; (Pas de chantier entrepris sans concertation avec les collègues)

- Relations et communications : avec les entreprises (suivi rigoureux des chantiers : pas de dégradation d'outillage ou de matériel), avec les communes, les riverains et les agriculteurs (rencontres régulières marquées de pédagogie sur les orientations du Syndicat, traitement rapide des demandes écrites ou verbales, vigilance sur tout projet ayant un impact sur la continuité écologique

- Gestion du matériel commun : recherche d'économies

Critères concernant le service administratif :

- Relations soutenues et attentives avec les cofinanceurs (pas de courrier ou de réclamation de riverain restés plus de 15 jours sans réponse)

- Elaborations rapides des dossiers de subvention et leur suivi - Gestion rigoureuse de la trésorerie.

**Commune St Michel de la Roë et La Rouaudière**

Avis sur le taux de promotion pour le grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe : 100%.  
Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe, à compter du 1er janvier 2013.  
Avis favorable à l'unanimité.

**Commune de Soulgé sur Ovette**

Avis sur taux de promotion : ATSEM principal 1ère et 2ème classe : 100%.  
Avis favorable à l'unanimité.

**Commune de St Georges Buttavent**

En raison de la mise en place de la télé-surveillance du réseau d'eau potable géré en régie, les astreintes vont être modifiées. Il n'y aura plus d'astreintes sur la semaine, seule l'astreinte du dimanche sera conservée. L'agent d'astreinte sera également en charge de

l'astreinte concernant la salle polyvalente. Les agents concernés (les agents techniques), ont été informés de cette modification. Les membres, à l'unanimité, n'émettent pas d'avis. Ils souhaitent plus de précisions quant au dispositif qui serait mis en place dans le cas où un agent devrait intervenir sur la semaine, en dehors de ses heures de travail.

## **CT EN FORMATION CHS**

### **1 - Présentation du rapport d'activités 2012 du SPAT**

Le Dr Massonnet présente le rapport d'activités joint à l'ordre du jour aux membres du Comité Technique. Certains sujets ont fait l'objet de discussions :

#### **- Absentéisme aux visites médicales**

Monsieur Moll attire l'attention des représentants du personnel sur l'absentéisme encore jugé trop important. Il rappelle que les employeurs facilitent le passage des visites médicales en prenant à leur charge les frais de déplacement et en comptabilisant le temps comme du temps de travail, comme le prévoit la loi.

Il précise que des visites sont organisées une fois par mois à Château-Gontier depuis juin 2012 et que des vacances mensuelles seront organisées sur Mayenne dès septembre 2013. Il rappelle également que cette visite est obligatoire et qu'un agent qui ne s'y soumettrait pas serait passible de sanction.

Monsieur Moll enjoint, enfin, les représentants du personnel à informer les agents de ces éléments. Les organisations syndicales affirment jouer leur rôle en la matière mais reconnaissent que certains agents n'ont pas encore compris les évolutions de la médecine du travail et l'approche pluridisciplinaire que propose le SPAT.

FO regrette que certaines collectivités ne facilitent pas l'accès de leurs agents aux supports de communications du CDG (Clin d'oeil et Point sur notamment). M. Garel rappelle que chacun peut s'abonner à la lettre d'information électronique du CDG à titre personnel.

#### **- Vaccinations**

Ont été soulignés l'importance des vaccinations ainsi que le rôle du médecin de prévention pour identifier le caractère professionnel de l'exposition aux risques. Il est également rappelé que la convention SPAT prévoit que les vaccinations sont facturées aux collectivités en sus de leur cotisation forfaitaire.

#### **- Visites de pré-reprise**

La visite de pré-reprise est considérée par tous les membres du CT comme essentielle pour préparer une reprise pérenne après de longs arrêts de travail. Les échanges ont ensuite porté sur le besoin de faire connaître cette possibilité de visite de pré-reprise. Les employeurs doivent proposer cette visite bien avant la reprise, tandis que les organisations syndicales doivent continuer à sensibiliser les agents à se rendre acteurs de leur reprise.

#### **- Travailleurs handicapés**

Le CDG ne disposant pas des taux d'emplois de travailleurs handicapés actuellement en poste dans les collectivités de moins de 20 agents (collectivités non soumises à la déclaration d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés), les organisations syndicales proposent qu'un tel recensement soit réalisé. L'arrivée de Rachel BEAUGRAND permettra de sensibiliser les employeurs et les agents sur l'accueil et /ou la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. A ce jour, la perception du handicap représente un réel frein à l'embauche ou à la déclaration de situation de handicap. La création d'un service du CDG pour le maintien dans l'emploi, pour le placement et l'accompagnement contribuera à faire évoluer ces représentations.

FO regrette qu'une partie des élus employeurs soit si peu réceptive aux questions relatives à la prévention des risques professionnels ou du handicap. Dernièrement, ils ont été saisis par des agents à qui l'employeur refusait, contre toute réglementation, l'octroi d'un temps partiel thérapeutique.

### **2 - Avis sur les Documents Uniques et plans d'actions soumis au CT**

Louis Gombert évoque le cadre de cette présentation, prévue dans le cadre du dialogue social. L'avis donné par le CT sert également à demander le déblocage des fonds du FNP au profit des collectivités, et à comptabiliser le nombre de DU réalisés sur le département dans le cadre de la convention FNP/CDG53.

#### **- Collectivités accompagnées par le CDG**

Louis Gombert a rappelé la démarche mise en oeuvre lors de la prestation d'aide à la réalisation du Document Unique et notamment son caractère participatif. Puis, pour chacune des collectivités ci-après, il a présenté la hiérarchisation des risques pour expliquer les choix d'actions des collectivités.

- **GISEM - MARPA de Ballée** - Avis favorable à l'unanimité
- **Athée** - Avis favorable à l'unanimité
- **Ste Suzanne** - Avis favorable à l'unanimité
- **Méral** - Avis favorable à l'unanimité.

- **Collectivité ayant réalisé son DU seule**

- **Syndicat de Bassin de l'Oudon**

Louis Gombert a présenté la méthode d'évaluation et la hiérarchisation des risques. La présentation du plan d'action n'a pas fait l'objet de remarques particulières. Les membres du CT ont salué la qualité du travail réalisé prouvant la possibilité, pour chaque collectivité qui le souhaite, de s'engager seule dans la démarche.

Avis favorable à l'unanimité.

- **Collectivité ayant réalisé son DU avec l'aide d'un prestataire**

- **St Jean sur Erve**

Le Document Unique a été réalisé par un autre prestataire que le CDG. La collectivité a apprécié leur intervention et leur approche méthodique d'évaluation des risques et de visite des sites. Le prestataire a passé une journée pour visiter tous les postes de travail et rencontrer tous les agents. En revanche, la collectivité regrette de n'avoir pu disposer que d'une version non modifiable (PDF) des fichiers.

Le plan d'actions présente un nombre important d'actions qu'il conviendrait d'échelonner, selon Louis Gombert. Monsieur Moll tempère la remarque en précisant que nombre d'actions réside dans la rédaction de guides ou consignes (habillement, équipements de protection individuelle, organisation du travail...).

Avis favorable à l'unanimité.

FO regrette que des prestataires privés soient sollicités alors qu'un service de qualité peut être réalisé avec l'appui d'une structure publique.

**De la présentation de ces DU, il ressort quelques remarques :**

- l'importance de présenter le DU aux agents pour qu'ils connaissent les actions qui ont été retenues
- la lecture des plans d'actions fait apparaître des besoins de formation qu'il serait bénéfique de mutualiser

Monsieur Garel indique que des discussions sont en cours actuellement avec le CNFPT afin de renforcer l'offre de formations en Mayenne. Le recensement des besoins de formations intègrera les données extraites des plans d'actions.

**3 - Point sur les demandes de subvention FNP pour l'élaboration du Document Unique**

Louis Gombert rappelle que la saisine du CT pour avis est un préalable à toute demande de subvention auprès du FNP. 9 collectivités ou établissements ont saisi le CT : Bazougers - Beaumont Pied de Boeuf - Châtelain - Chérancé - Marcillé-la-Ville - Martigné sur Mayenne - Saulges - CCAS de Saulges - St Quentin les Anges.

Il présente les démarches engagées par les collectivités demanderesse.

Monsieur Moll interroge Louis Gombert sur la capacité de Châtelain et de Beaumont-Pied de Boeuf à formaliser leur DU en fonction du temps alloué à leur assistant de prévention.

Louis Gombert précise qu'une fois la démarche lancée, le FNP donne un délai de 12 mois à la collectivité. En cas de dépassement, la collectivité perd le bénéfice de la subvention qui lui avait été accordée.

La collectivité a donc tout intérêt à s'investir dans la démarche aux côtés de son assistant de prévention.

Pour Beaumont-Pied-de-Boeuf, le maire a une expérience en matière de prévention des risques qui lui permettra de soutenir la démarche.

Pour Châtelain, l'assistante de prévention travaille de concert avec la secrétaire de mairie sur ce dossier. Avis favorable à l'unanimité.

**4 - Bilan annuel de réalisation de la convention FNP**

Louis Gombert rappelle les objectifs portés à la convention et détaille les actions menées au cours de cette première année. Si les objectifs liés à la communication et l'animation de réseau semblent accessibles tout au long de la convention, la validation de 99 Documents Uniques d'ici mai 2015 sera plus ardue.

Le Conseil d'Administration a décidé de préciser le cadre de la prestation d'aide à la réalisation du DU et en informe les membres du CT.

Ainsi, pour les collectivités de 50 agents ou plus, l'accompagnement ne portera que sur un service pilote. La collectivité aura ensuite à déployer la démarche sur les autres services. De plus, afin d'accompagner un maximum de collectivité, le CDG développera des partenariats avec des associations de professionnels retraités. Ceux-ci pourront assurer la démarche selon la méthodologie du CDG dans les collectivités qui le souhaiteront.

## **5 - Prévisionnel des missions d'aides à la réalisation du DU sur 2013**

Sur l'année 2013, le CDG prévoit de réaliser 23 nouvelles démarches d'accompagnement à la réalisation du DU.

A celles-ci, s'ajouteront les DU réalisés par les collectivités en autonomie et ceux réalisés avec le soutien des associations citées précédemment. Afin de poursuivre l'information des collectivités, le CDG va proposer aux communautés de communes d'intervenir lors des réunions de secrétaires de mairie. L'objet de ces interventions sera de présenter le Document Unique, son caractère réglementaire mais aussi son utilité, et d'exposer la méthodologie et les outils proposés par le CDG. Une réunion de ce type est prévue à la C.C. du Pays de Loiron au cours du mois de juin.

## **6 - Point sur les assistants de prévention nommés sur le département**

Le recensement des arrêtés de nomination reçus depuis le 6 décembre 2012 ainsi que des moyens alloués dans les lettres de cadrage sont présentés aux membres du Comité Technique. Louis Gombert présente également la répartition des assistants de prévention nommés en fonction de la taille de la collectivité.

Nombre de collectivités ayant désigné un assistant de prévention :

- de 0 à 10 agents : 110 collectivités sur 246
- de 11 à 20 agents : 32 collectivités sur 41
- de 21 à 50 agents : 24 collectivités sur 31
- plus de 50 agents : 16 collectivités sur 18

239 assistants de prévention sont nommés.

## **7 - Evolution des CHS en CHSCT**

Monsieur Garel expose :

Le décret n°2012-270 du 3 février 2012 modifiant le décret n°85-603 du 10 juin 1985 a prévu l'évolution des CHS en CHSCT lors des prochains renouvellement des Comités Techniques. Outre le fait que le texte prévoit d'étendre les domaines et les moyens d'intervention des "CHS nouvelle génération", il prévoit surtout l'abaissement du seuil pour la création de ceux-ci.

Jusqu'à maintenant, seules les collectivités de plus de 250 agents se devaient de créer et d'animer un CHS. A partir du prochain renouvellement, ce seront toutes les collectivités de plus de 50 agents qui le devront.

En Mayenne, cela se traduira par la création d'un minimum de 15 CHSCT supplémentaires (non compris les structures qui seront créées par la fusion des communautés de communes du nord-est mayennais et celles du sud-ouest mayennais).

A l'instar de ce qui a déjà été réalisé pour le fonctionnement des Comités Techniques, le CDG 53 pourrait formaliser un règlement intérieur régissant le fonctionnement des CHSCT.

Un groupe de travail regroupant élus employeurs et représentants du personnel pourrait travailler sur cet axe au cours du second semestre 2013 afin de fournir aux collectivités concernées des documents de référence. Avis favorable des membres présents à cette proposition.

La composition du groupe est établie comme suit :

- 3 élus
- 3 représentants du personnel : M. Noël (CFDT), M. Roué (FO), M. Janvrin (CGT) -
- CDG : Dr Massonnet, M. Garel, Mme Duval et M. Gombert (technicien hygiène et sécurité).

Afin de mener à bien ses travaux qui devront être finalisés dans le 1er trimestre 2014, ce groupe de travail se réunira 3 à 4 fois selon un planning qui sera établi lors de la réunion inaugurale prévue **le 26 septembre 2013 à 14h**.



## **8 - Plans des nouveaux locaux du CDG**

M. Garel présente les plans du futur bâtiment regroupant les services du CDG sur la zone des Grands Prés. Il présente également la volonté du CDG de rendre ce bâtiment conforme aux règles en terme d'accessibilité prévues dans la Loi du 11 février 2005, dans l'esprit d'exemplarité.

Afin de financer ces aménagements, le CDG projette de solliciter une subvention auprès du FIPHFP.

### **Prochaines réunions :**

*Comité Technique : 26 septembre 2013 à 9h30*

*Comité Technique en formation CHSCT : 5 décembre 2013 de 9h à 10h30*

*Comité Technique : 5 décembre 2013 de 10h45 à 12h15.*

*L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 12h30.*

Le Secrétaire,

Le Secrétaire-Adjoint,

Le Président,

M. BESNIER Guy

M. NOEL Eric

M. MOLL Hubert